11

Les personnes âgées et leurs ressources

Au 1er janvier 2021, 27 % de la population française a 60 ans ou plus, une proportion qui devrait augmenter dans l'avenir. Si, en 2019, le niveau de vie des seniors est, en moyenne, légèrement meilleur que celui des personnes plus jeunes, celui des personnes âgées en situation de perte d'autonomie est plus souvent modeste. En particulier, le taux de pauvreté des plus âgés est dans l'ensemble de 9,9 %, contre 16,2 % pour les moins de 60 ans, mais il s'élève à 15 % parmi les seniors en perte d'autonomie.

Au 1er janvier 2021, 18,1 millions de personnes ont 60 ans ou plus en France, soit plus d'un quart de la population. Parmi elles, 35 % ont 75 ans ou plus (6,4 millions) et 13 % ont 85 ans ou plus (2,3 millions).

Une part croissante de la population âgée de 60 ans ou plus

Les projections de population réalisées par l'Insee prévoient une hausse du nombre de personnes de plus de 60 ans. Selon le scénario central de projection, elles seraient 22,6 millions en 2045 et 23,8 millions en 2070 (+31 % entre 2019 et 2070) [graphique 1]. De plus, leur part dans l'ensemble de la population augmenterait, passant de 27 % en 2021 à 33 % en 2045, puis à 35 % en 2070. La proportion des plus âgés augmenterait encore plus. En 2070, 18 % de la population serait âgée d'au moins 75 ans (12,1 millions de personnes), contre 9 % en 2019. Début 2021, 56 % des personnes de 60 ans ou plus sont des femmes et 44 % des hommes (graphique 2). La part des femmes augmente avec l'âge, du fait de leur espérance de vie plus élevée : elle est de 53 % parmi les 60 à 74 ans et de 61 % parmi les 75 ans ou plus.

Une majorité des personnes âgées de 60 ans ou plus en couple à domicile

Au 1er janvier 2021, 59 % des Français âgés de 60 ans ou plus vivent en couple, avec ou sans enfants, 7 % avec d'autres personnes que leur conjoint, y compris leurs enfants, et 30 % vivent seuls (tableau 1). Au total, ils sont 96 % à vivre en ménage¹. Ces proportions varient logiquement avec l'âge. Si la vie en couple à domicile est le mode de cohabitation majoritaire jusqu'à 80 ans, il devient ensuite de moins en moins fréquent. En effet, les personnes les plus âgées vivent plus fréquemment en établissement, et donc hors ménage (plus de 10 % après 85 ans) ou seules à leur domicile (46 % entre 85 et 95 ans). La part de celles vivant en ménage avec d'autres personnes qu'un conjoint, généralement un enfant, est légèrement plus haute aux âges les plus élevés (au moins 9 % à partir de 90 ans).

Un niveau de vie en moyenne plus élevé, sauf pour les personnes en perte d'autonomie

Le revenu² des ménages dont au moins un des membres a 60 ans ou plus diffère légèrement selon qu'ils comptent ou non un senior en situation de handicap ou de perte d'autonomie³ (tableau 2).

^{1.} Un ménage, au sens du recensement de la population de l'Insee, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, foyers de travailleurs, maisons de détention...), celles vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, et les sans-abris sont considérés comme vivant hors ménage.

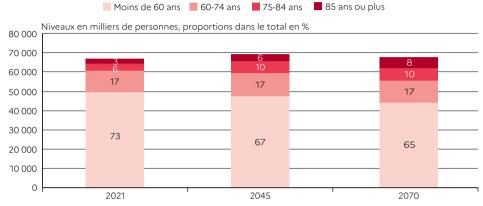
^{2.} Le revenu disponible d'un ménage, considéré ici, comptabilise tous les revenus, y compris les prestations sociales, et est calculé après déduction des impôts directs. Il correspond ainsi aux ressources dont ce ménage dispose pour consommer et épargner. Il ne tient pas compte d'un certain nombre de prestations en nature versées par les départements à destination de personnes handicapées ou en perte d'autonomie, notamment la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

^{3.} Désigne, ici, un senior qui se déclare fortement limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement.

Ainsi, en 2019, la part du revenu disponible lié à des revenus de remplacement et des pensions alimentaires (principalement les retraites et les pensions d'invalidité) est de 74 % parmi

l'ensemble des ménages comptant au moins un senior, contre 80 % pour les ménages dans lesquels au moins une des personnes de 60 ans ou plus est en situation de perte d'autonomie.

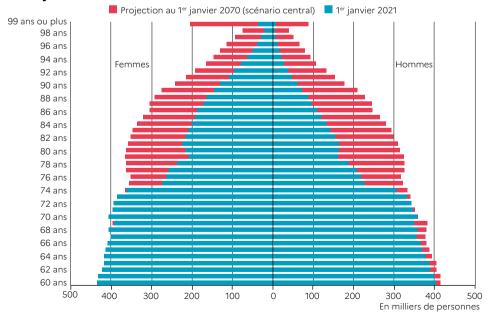
Graphique 1 Répartition par âge de la population, aux 1er janvier 2021, 2045 et 2070



Lecture > Au 1^{er} janvier 2021, 49,5 millions de personnes ont moins de 60 ans, soit 73 % de la population. **Champ >** France métropolitaine et DROM.

Sources > Insee, estimations provisoires de population au 1er janvier 2021 (résultats arrêtés fin 2021); Insee, projections de population 2021-2070 (scénario central).

Graphique 2 Pyramide des âges des personnes de 60 ans ou plus, aux 1er janvier 2019 et 2070



Champ > France métropolitaine et DROM.

Sources > Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2021 (résultats arrêtés fin 2021); Insee, projections de population 2021-2070.

Ces derniers sont moins nombreux, en proportion (17% contre 29%), à percevoir encore des revenus d'activité, qui représentent 17% de leur revenu disponible en moyenne, contre 29% dans l'ensemble des ménages dont un des membres a au moins 60 ans. À l'inverse, le poids des prestations sociales dans le revenu disponible est plus élevé (4,3%) dans les ménages composés d'au moins une personne de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie que dans l'ensemble des ménages comptant au moins un senior (2,4%). Les premiers sont 22% à percevoir des prestations sociales, contre 17% de l'ensemble.

Le niveau de vie des personnes âgées de 60 ans ou plus est, dans l'ensemble, légèrement meilleur que celui des personnes de moins de 60 ans.

En effet, 41.4 % des moins de 60 ans ont un niveau de vie dit « modeste »5, contre 35,9 % de leurs aînés (graphique 3). Alors que 16,2 % des personnes de moins de 60 ans sont pauvres au sens statistique du terme⁶, 9,9 % des 60 ans ou plus le sont également. Ce résultat tient notamment à l'existence de l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) qui, combinée aux allocations logement, garantit un revenu minimum au-dessus du seuil de pauvreté. Il s'explique aussi par la structure des ménages des personnes de 60 ans ou plus, qui est prise en compte pour le calcul du niveau de vie. En effet, celui-ci est calculé en rapportant le montant des revenus du ménage, net d'impôts, au nombre « d'unités de consommation »7 dans le ménage. Or, les ménages de personnes de 60 ans ou

Tableau 1 Répartition par âge et mode de cohabitation des personnes de 60 ans ou plus, au 1er janvier 2019

		Répartition par mode de cohabitation					
		Personnes vivant hors ménage	Personnes vivant seules à domicile	Personnes vivant en couple à domicile	Personnes vivant en ménage avec d'autres personnes (y compris leurs enfants)	Ensemble	Répartition par âge (en %)
Effectifs (en milliers)		740	5 210	10 321	1 150	17 422	
Part dans la population (en %)	Ensemble des 60 ans ou plus	4	30	59	7	100	100
	de 60 à 64 ans	1	23	68	8	100	24
	de 65 à 69 ans	1	25	68	6	100	23
	de 70 à 74 ans	2	27	66	5	100	18
	de 75 à 79 ans	3	32	60	6	100	13
	de 80 à 84 ans	6	39	49	7	100	11
	de 85 à 89 ans	13	46	33	8	100	8
	de 90 à 94 ans	27	46	18	9	100	4
	95 ans ou plus	43	39	8	11	100	1

Note > Les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, foyers de travailleurs, maisons de détention...), celles vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, et les sans-abris sont considérés comme vivant hors ménage. **Lecture** > Au 1^{er} janvier 2019, 4 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vivent hors ménage. Parmi les personnes âgées de 60 à 64 ans, elles sont 1 %.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte. Personnes de 60 ans ou plus.

Source > Insee, recensement de la population 2019, exploitation complémentaire.

^{4.} Elles désignent ici les prestations sociales non contributives : prestations familiales, allocations logement, minima sociaux et prime d'activité ; et non pas l'ensemble des prestations de protection sociale (dont les pensions de retraite ou d'invalidité par exemple).

^{5.} C'est-à-dire qu'il est inférieur à celui au-dessous duquel vivent les 40 % de personnes les plus modestes.

^{6.} C'est-à-dire que leur niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian.

^{7.} Ce nombre dépend du nombre et de l'âge des membres de ce ménage.

Tableau 2 Décomposition du revenu disponible des ménages comptant au moins un senior, en 2019

	Répartition d	lu revenu disponible	Part des ménages percevant un revenu de ce type		
Composantes du revenu disponible	Ensemble des ménages comptant au moins un senior	dont ménages comptant au moins un senior en situation de handicap ou de perte d'autonomie	Ensemble des ménages comptant au moins un senior	dont ménages comptant au moins un senior en situation de handicap ou de perte d'autonomie	
Revenus d'activité ¹	26,3	15,5	28,7	17,3	
Salaires	22,8	14,2	26,2	15,4	
Revenus d'indépendants	3,5	1,3	4,8	2,8	
Revenus de remplacement et pensions alimentaires ¹	73,7	80,4	93,0	96,2	
Chômage et préretraites	1,3	0,8	5,8	4,2	
Pensions d'invalidité	0,6	1,8	2,4	5,3	
Retraites et pensions alimentaires	71,8	77,8	90,7	94,1	
Revenus du patrimoine	15,8	12,8	91,7	90,0	
Impôts directs ²	-18,3	-12,9	-	-	
Prestations sociales non contributives ³	2,4	4,3	17,3	21,8	
Prestations familiales ⁴	0,2	0,1	1,7	1,1	
Allocations logement	0,5	1,0	10,2	14,6	
Minima sociaux ⁵	1,5	3,0	8,7	14,4	
Prime d'activité	0,2	0,2	4,1	2,7	
Ensemble	100	100	-	-	
Revenu disponible mensuel moyen des ménages (en euros)	2 924	2 570	-	-	
Niveau de vie mensuel moyen des personnes (en euros)	2 234	1932	-	-	

^{1.} Les revenus d'activité et de remplacement sont présentés sans déduction de la CSG (imposable et non imposable) et de la CRDS mais sont nets des autres cotisations sociales. Les pensions alimentaires considérées ici sont la différence entre les pensions alimentaires reçues et les pensions alimentaires versées.

Notes > Une personne est ici dite en situation de handicap ou de perte d'autonomie si elle déclare « être fortement limitée, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ». Une personne est ici considérée comme senior lorsqu'elle est âgée de 60 ans ou plus.

Lecture > En 2019, pour les ménages dont au moins un des membres est âgé de 60 ans ou plus et présente un handicap ou est en perte d'autonomie, la part des prestations sociales non contributives dans le revenu disponible est de 4,3 %. 21,8 % de ces ménages perçoivent ce type de prestations.

Champ > France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire et comptant au moins une personne de 60 ans ou plus, dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources > Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2019.

^{2.} Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG (imposable et non imposable), CRDS, prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il s'agit des impôts directs payés en 2019.

^{3.} Les prestations soumises à la CRDS sont présentées sans déduction de cette dernière.

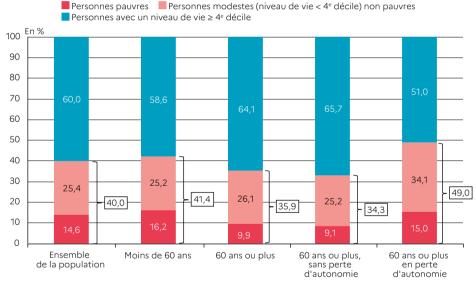
^{4.} Hors complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje-CMG), cette prestation familiale n'étant pas prise en compte par l'Insee dans le calcul du niveau de vie.

^{5.} Dans ce tableau, seuls le RSA, l'AAH et le minimum vieillesse sont comptabilisés comme minima sociaux. L'ASI et l'ADA ne sont pas prises en compte, étant absentes de l'ERFS. L'ASS, l'AER-R, l'ATA et l'allocation veuvage, qui sont des minima sociaux imposables, sont classés parmi les revenus de remplacement.

plus ont un nombre d'unités de consommation plus faible en moyenne, notamment car ils ont très rarement des enfants à charge. Si le revenu des ménages de personnes de 60 ans ou plus est en moyenne plus bas que celui des autres ménages, cela est plus que compensé par leur plus faible nombre d'unités de consommation, ce qui explique en partie leur niveau de vie plus élevé.

En distinguant les 60 ans ou plus selon leur perte d'autonomie, le constat diffère. Le niveau de vie des personnes en perte d'autonomie est inférieur à celui des autres seniors: la part de personnes modestes est de 49 % parmi les premières, contre 34 % parmi les secondes, et le taux de pauvreté respectivement de 15 % et 9,1 %. De plus, les personnes de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie sont aussi plus fréquemment modestes que celles de moins de 60 ans. Elles sont cependant moins souvent pauvres. L'écart de niveau de vie moyen selon la situation d'autonomie au sein des 60 ans ou plus est pour partie lié à l'âge. En effet, les seniors en perte d'autonomie sont en majorité les plus âgés et appartiennent aux générations plus anciennes, dont les retraites sont plus faibles.

Graphique 3 Répartition des personnes selon leur niveau de vie, en 2019



Notes > Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation. Le 4° décile (D4) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 40 % de l'ensemble des personnes. Une personne est dite modeste lorsque son niveau de vie est inférieur à ce 4° décile. Une personne est dite pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian. Une personne est dite en situation de handicap ou de perte d'autonomie si elle déclare « être fortement limitée, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

Lecture > En 2019, 14,6 % de la population est pauvre et 25,4 % a un niveau de vie modeste sans être pauvre. **Champ >** France métropolitaine, personnes appartenant à un ménage vivant dans un logement ordinaire, dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources > Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2019.

Pour en savoir plus

- > Bodier, M., Sicsic, M., Labarthe, J. (coord.) [2021]. Les revenus et le patrimoine des ménages édition 2021. Paris, France : Insee, coll. Insee Références.
- > Gleizes, F., Grobon, S., Rioux, L. (2018). Niveau de vie et patrimoine des seniors : la progression au fil des générations semble s'interrompre pour les générations de seniors les plus récentes, Dans France, portrait social édition 2018. Paris, France : Insee, coll. Insee Références.
- > Guidevay, Y., Guillaneuf, J. (2021, octobre). En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue. Insee, *Insee Première*, 1875.